



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION RELATIVE A UN DÉPLACEMENT AÉRIEN ENTRE LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE

Dans le cadre du classement de la Guadeloupe en zone d'alerte maximale, et en application de l'arrêté préfectoral n°2020-303 CAB/BSI du 29 septembre 2020, les déplacements de personnes par transport public aérien entre la Martinique et la Guadeloupe sont interdits sauf motif impérieux d'ordre personnel ou familiale, motif de santé relevant de l'urgence ou motif professionnel ne pouvant être différé .

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné(e),

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

AÉROPORT de DÉPART :

NUMÉRO de VOL :

NUMÉRO DE SIÈGE :

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DATES EXTRÊMES DU SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur voyager pour le motif suivant :

- motif impérieux d'ordre personnel ou familial ;
- motif de santé relevant de l'urgence ;
- motif professionnel ne pouvant être différé.

Préciser (joindre les documents justificatifs) :

- Je confirme que je ne présente **pas de symptôme** d'infection à la covid-19.

- Je confirme qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact** avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

Fait à....., le/...../2020 ..

Signature :